



SIBAM

Quartier Bédelin
Auberge Neuve
13124 PEYPIN
Tél : 04.42.04.65.43
www.sibam.fr

Régie des eaux et de l'assainissement Du Bassin Minier et du Garlaban

Bureaux ouverts du lundi au vendredi
de 8h à 12h00 et de 13h30 à 16h30

AVIS DU MAIRE

APPLICATION DE L'ALINEA 4 DU CHAPITRE 1 DU REGLEMENT RELATIF A LA DELIVRANCE DES BRANCHEMENTS SUR LES PARCELLES N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Maire de la commune de :

émet un avis : (Cocher la case correspondante)

➤ Favorable

➤ Défavorable

à la demande de branchement formulée par :

Nom :

.....

Prénom :

.....

Adresse du branchement à effectuer :

.....

Section cadastrale :

.....

Parcelle N° :

.....

Fait à :

Le :

Le Maire,

A noter : Document à faire signer par le Maire de votre commune (en cas d'absence d'Arrêté de Permis de Construire) et à joindre à votre dossier de demande de branchement d'eau.